



## SECTION 1 • IDENTIFICATION DU PRODUIT

<b>APPELLATION COMMERCIALE</b>	<b>LUBRIFIANT POUR LES PRODUITS DIAMANTÉS</b>
<b>NUMÉRO DE PRODUIT ANAMET</b>	<b>543-X</b>
<b>APPELLATION CHIMIQUE</b>	

<b>FABRICANT / FOURNISSEUR</b>	ANAMET
<b>ADRESSE</b>	P.O. Box 538 BOUCHERVILLE, QUÉBEC, J4B 6Y2
<b>NUMÉRO DE TÉLÉPHONE</b>	(450) 646-1290
<b>TÉLÉPHONE D'URGENCE</b>	<b>CANUTEC</b> (613) 996-6666

## SECTION II • COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTES

Caractérisation chimique. Description	Numéro CAS	%	OSHA PEL	ACGIH TLV
Polyalkylène glycol.	9003-13-8	>99	Non établi.	Non établi.

**NOTE:** Les ingrédients sont listés dans l'inventaire TSCA des substances chimiques. Ceux qui ne sont pas identifiés, sont jugés non-dangereux.

## SECTION III • CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Point d'ébullition en °C</b>	>200 °C (392°F)	<b>Pression de vapeur (mm Hg)</b>	Nil.
<b>Point de fusion en °C</b>	Non applicable.	<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	>1
<b>Densité (Eau = 1)</b>	0.96 ↔ 1.00	<b>Taux d'évaporation (Acétate de butyle= 1)</b>	N/A.
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Insoluble.		
<b>Aspect et odeur</b>	Liquide clair / Sans odeur.		



**SECTION IV • FEU / RISQUE D'EXPLOSION**

Point d'ignition	> 115 °C (239°F).		
Limites d'inflammabilité	LEL	Non applicable.	UEL Non applicable.
Extincteur	Eau vaporisée, mousse, extincteurs secs, CO <sub>2</sub> .		
Procédures spéciales	Un équipement de protection vestimentaire comprenant un appareil de respiration autonome.		
Feux spéciaux/explosion	Non établi.		

**SECTION V • RÉACTIVITÉ**

Stabilité	Stable, sous une température normale dans des contenants fermés et sous des conditions normales d'entreposage et de manipulation.		
Conditions à éviter	Éviter les acides, les bases et les sources de chaleur.		
Incompatibilité	Les oxydants forts, hypochlorite, chlore.		
Produits dangereux e décomposition	Lorsque chauffé : Vapeur, monoxyde et dioxyde de carbone		
Polymérisation dangereuse	Ne se produit pas.		

**SECTION VI • PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES**

**A – PREMIERS SOINS**

Yeux	Rincer avec beaucoup d'eau et obtenir une assistance médicale si l'irritation persiste.
Peau	Laver avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, obtenir une assistance médicale.
Inhalation	Transporter la personne affectée à l'air frais et obtenir une assistance médicale
Ingestion	<u>Ne pas faire vomir.</u> Obtenir une assistance médicale.

**B – INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

**VOIES D'ACCÈS PRINCIPALES:** L'inhalation, la peau et les yeux.

**• EXPOSITION À COURT TERME**

Yeux	Irritation modérée à sévère.
Peau	Peut causer l'irritation de la peau.
Inhalation	Peut causer l'irritation des voies respiratoires.
Ingestion	Peut causer des nausées ou le vomissement.

**• EXPOSITION À LONG TERME**

Cancérogène	Non établi.
Effets tératogènes et/ou autres	Non établi.
Sensibilité épidermique	Un contact prolongé peut causer une abrasion cutanée.
Sensibilité respiratoire	Peut être légèrement irritant pour les voies respiratoires
Matériaux synergiques	Non établi.



## SECTION VII • PRÉCAUTIONS À SUIVRE

### PROTECTION PERSONNELLE

<b>Vue, visage et mains</b>	Lors de l'utilisation de ce produit, il est recommandé d'utiliser de façon systématique une protection standard pour les yeux et la figure.
<b>Protection respiratoire</b>	Lorsque requis, utiliser un respirateur approuvé pour la poussière (OSHA CFR1910.134).
<b>Ventilation</b>	Ne pas utiliser le produit sans une ventilation adéquate.
<b>Ouïe</b>	Comme requis en accord avec : OSHA 1910.215.
<b>HMIS</b>	Santé: 1 Inflammabilité: 1 Réactivité: 0

## SECTION VIII • MESURES PRÉVENTIVES ( FUITES ET/OU DÉVERSEMENTS )

<b>Mesures à suivre en cas de fuites ou de déversement</b>	Ventiler les lieux. Les petits déversements peuvent être ramassés en se servant de la vermiculite ou tout autre agent absorbant non combustible. Contenir les déversements pour les empêcher de contaminer les sols, les eaux de surface ou de sol.
<b>Élimination des résidus</b>	La disposition doit être en accord avec les règlements fédéraux, provinciaux et/ou municipaux. Incinérer sous des conditions approuvées et contrôlées.

## SECTION IX • MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

<b>Entreposage</b>	Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé.
<b>Manutention</b>	Éviter le contact avec la peau et les yeux.
<b>Classification Relative à l'expédition</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Dénomination d'expédition DOT:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Dénomination d'expédition TDG/UN:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Numéro UN:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Classe de danger:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Groupe d'emballage:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Exemption TDG:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Étiquette:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Classe IATA:</b> Non réglementé.</li> <li>• <b>Classe IMDG:</b> Non réglementé.</li> </ul>
<b>•DOT• Classes de danger</b>	
<b>Classement HMIS</b>	Santé: 1 Inflammabilité: 1 Réactivité: 0



## SECTION X • INFORMATION RELATIF À L'ÉCOLOGIE

Impact environnemental et Distribution	Non établi.
Persistance et Dégradation	Biodégradable.
Toxicité	Ce produit est biodégradable.
Impact des effluents traités	Non établi.

## SECTION XI • INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

### • RÉGLEMENTATIONS EC:

TSCA STATUS: Compris dans l'inventaire du contrôle des substances toxiques.  
 CERCLA REPORTABLE QUANTITY: Aucune.  
 SARA TITLE III

- Section 302: Aucun.
- Section 311/312: Aucun.
- Section 313: Aucun.

STATUS RCRA: Non réglementé.

### • RÉGLEMENTATIONS CANADIENNES:

Classification WHMIS: Non réglementé.

Anamet Inc. décline toute garantie exprimée ou implicite quand à la commercialisation du produit au fait qu'il convient à un usage quelconque, en égard du produit ou des renseignements fournis. Toute l'information figurant dans la présente fiche repose sur des données auprès du fabricant et/ou de sources techniques reconnues. Bien que cette information soit présumée exacte, Anamet Inc. ne fait aucune représentation concernant son exactitude ou son intégralité. Comme les modalités d'utilisation du produit ne sont pas du ressort d'Anamet Inc. les utilisateurs ont par conséquent la responsabilité de vérifier si le produit convient à l'usage particulier auquel il est destiné. Ils doivent de plus assumer tous les risques associés à l'utilisation, la manipulation et l'élimination du produit, ainsi que ceux découlant de la publication, de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements présentés dans la présente. Cette information porte uniquement sur le produit faisant l'objet de la présente fiche et ne s'applique pas à son utilisation en combinaison avec d'autres matières ou dans tout autre procédé.



## TERMINOLOGIE

**ACGIH:** American Conference of Governmental Industrial Hygienists

**CAS:** Chemical Abstract Service

**CFR:** Code of Federal Regulations (Transportation in U.S.A.)

**DOT:** Department of Transportation (USA)

**DSL:** Domestic Substance List

**HMIS:** Hazardous material information sheet

**IARC:** International Agency for Research and Cancer

**LC:** Lethal Concentration

**LD:** Lethal Dosage

**MSHA:** Mine Safety and Health Administration (USA)

**NIOSH:** National Institute for Occupational Safety and Health (USA)

**NTP:** National Toxicology Program (U.S.A.)

**OSHA:** Occupational Safety and Health Administration (USA)

**PEL:** Permissible exposure limit.

**STEL:** Short term exposure limit.

**TDG:** Transportation of Dangerous Goods

**TLV:** Threshold limits value.

**TSCA:** Toxic Substances Control Act

**TWA:** Time-weighted average

**USEPA:** United States Environmental Protection Agency

**WHMIS:** Workplace Hazardous Materials Information System